

Avis de constitution

SOCIETE « AMOUGNAN ZONE PROPRESARL »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SIDECI TERMINUS 40  
NON LOIN DU PALAIS ET LA SICOGIE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 30/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMOUGNAN ZONE PROPRESARL

»

Objet : - NETTOYAGE (Chantier, Bureau, Commerce, Espace vert)

- PAYSAGISTE (Entretien de jardin, entretien d'espace vert)

- DECHETERIE (Collecte, Trie et Transport).

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de

donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et

immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter

l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SIDECI TERMINUS 40 NON LOIN DU PALAIS ET LA SICOGIE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M TEHY SERGE PACOME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02234 du 05/03/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13051/GTCA/RC/2024 du 05/03/2024

